

## AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION D'IMAGES D'UN MINEUR

S'agissant des mineurs, le droit à l'image conféré par l'article 9 du Code civil est d'application stricte. En conséquence, aucune prise de vue de votre enfant ne pourra être diffusée sur nos supports de communication, sans votre autorisation écrite.

Je soussigné(e) :

---

*(nom et prénom du parent)*

Responsable légal(e) de :

---

*(nom et prénom de l'enfant)*

---

*(nom et prénom de l'enfant)*

---

*(nom et prénom de l'enfant)*

autorise la MDF à photographier mon (mes) enfant(s) durant leur accueil à ENFANTASIA DUMBEA et à utiliser les photographies réalisées à cette occasion.

L'autorisation d'utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s) est accordée à des fins de communication institutionnelle. A ce titre, ces images pourront être fixées, reproduites, communiquées par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tout support de communication de la MDF (papier, numérique, etc.).

La cession des droits à l'image est consentie pour une durée dix (10) ans à compter de ce jour. La présente cession du droit à l'image est consentie à titre gratuit. Cette cession est définitive et exclut toute demande ultérieure de rémunération.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature**

*Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »*